

## MODÈLE DE LETTRE AUX PAROISSES

Merci à tous ceux et celles qui se sont engagés si activement dans le dossier de l'euthanasie et de l'aide au suicide. Il est très important que les catholiques expriment leurs convictions quant au caractère sacré de la vie et à la liberté de conscience des professionnels de la santé et des établissements de soins qui devront traiter avec des patients qui demanderont de l'aide au suicide. Certaines paroisses canadiennes ont envoyé des centaines et même des milliers de lettres à des représentants fédéraux et à des députés locaux.

Les évêques à travers le pays ont rencontré des représentants élus et des membres du cabinet au niveau fédéral, provincial et territorial. Le Cardinal Thomas Collins, archevêque de Toronto, a participé à une conférence de presse sur la Colline parlementaire en compagnie d'autres dirigeants religieux de l'Armée du Salut et de communautés juives, musulmanes et évangéliques. Plusieurs représentants élus indiquent avoir reçu un message clair de la communauté catholique au sujet de l'aide médicale au suicide.

Vos efforts peuvent changer les choses! Maintenant que le projet de loi C-14 a été déposé, il reste encore beaucoup de travail à faire. Voici quelques mesures pratiques que vous pouvez prendre avec votre paroisse :

1) **Diffusez le plan d'action ci-joint « C'est le temps de parler ».** Il peut être diffusé comme un encart dans un feuillet, ou être placé à des endroits appropriés dans la paroisse.

2) **Servez-vous des pistes suggérées dans le dépliant** et encouragez les paroissiens à visiter le site <http://www.coalitionsanteconscience.ca/>. Les catholiques inquiets peuvent écrire directement à partir de ce site aux ministres fédérales de la Justice et de la Santé, ainsi qu'à leur propre député. En passant par ce site web, vous pouvez utiliser ou adapter le message proposé pour communiquer vos préoccupations.

3) **Envisagez un événement d'écriture de lettres.** Un certain nombre de paroisses ont organisé des séances d'information sur l'euthanasie et l'aide au suicide. Des ressources sont disponibles sur le site web de la Conférence des évêques catholiques du Canada <http://www.cccb.ca/site/frc/salle-de-presse/leuthanasie-et-le-suicide-assiste/4463-campagnes-contre-laide-medicale-au-suicide>. Profitez de ces séances ou de toute autre réunion d'un organisme paroissial (Ligue des femmes catholiques, Chevaliers de Colomb, conseil paroissial, groupes de justice sociale ou autre) pour écrire à la ministre de la Justice avec copie conforme à la ministre de la Santé et à votre député fédéral. Assurez-vous que votre député local reçoive cette communication.

Nous savons que les lettres originales, les appels téléphoniques et les courriels sont la façon la plus efficace de rejoindre nos représentants élus. Vous trouverez un modèle de lettre avec un exemple de message dans le dépliant « **C'est le temps de parler** ». Merci à toutes les paroisses et à tous les paroissiens et paroissiennes qui travailleront sur cet enjeu des plus importants!

Le 14 avril 2016, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-14 – législation qui, si elle est adoptée, modifiera le Code criminel pour légaliser et rendre accessible l'euthanasie et l'aide au suicide partout au pays. Des milliers de Canadiennes et de Canadiens ont communiqué avec leurs représentants élus pour respectueusement exprimer leurs préoccupations. Mais votre aide est toujours nécessaire. Rendez-vous au <http://www.coalitionsantéconscience.ca/> pour exhorter vos représentants élus de protéger les professionnels de la santé et les

établissements de soins pour qu'ils n'aient pas à pratiquer l'euthanasie et l'aide au suicide ou à n'en assurer l'aiguillage. Demandez aux députés de développer les soins palliatifs et les services de soutien aux personnes vulnérables.

En communion avec le pape François, prions pour que la joie et l'espérance du Christ éclairent nos cœurs, nos visages, nos actions et nos paroles afin de communiquer le message de la Résurrection à ceux et celles que nous rencontrons, en particulier à ceux et celles qui souffrent, qui sont seuls, qui se trouvent dans des conditions précaires, et notamment aux personnes malades et vulnérables (Message du Pape pour le *Regina Cœli*, 10 avril 2016).

Merci de votre soutien et de votre fidélité!